

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 12 septembre 2016**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce douzième jour du mois de septembre deux mille seize, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :  
Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère  
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller  
Madame Isabelle Vézina, Conseillère  
Madame Nicole Boudreault Côté, Conseillère  
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absente (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

**1 – MOMENT DE RÉFLEXION**

Mme Mélissa Girard, Mairesse invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

La Mairesse constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 1 août et de l'ajournement du 4 août 2016;
5. Remboursement de la petite caisse;
6. Dépôt du rapport 2015 sur l'usage de l'eau potable;
7. Avis de motion concernant le règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations;
8. Adoption du règlement #228-60 qui remplace le règlement #228-33 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
9. Adoption du règlement #228-61 qui remplace le règlement #228-48 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
10. Modification de la programmation de la taxe d'accise 2014-2018;
11. Réparation au système d'alarme du garage municipal;
12. Obstruction du réseau d'égout près de l'école primaire;
13. Entente pour les services d'un ingénieur;
14. Travaux de finition pour le terrain de soccer;
15. Demande d'aide financière pour le souper annuel du club de pétanque « Les boules d'argent »;
16. Inscription à la formation de la FQM sur le projet de loi no. 83;
17. Autorisation pour un événement qui se tiendra le 17 septembre sur le terrain du Resto Bar le Grenier;
18. Remplacement d'un employé pour 2 semaines de vacances;

19. Horaire de travail des employés municipaux;
20. État du panneau d'accueil situé à la limite de Saint-Hilarion;
21. Règlement modifiant le règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
22. Invitation au souper-bénéfice du FRIL;
23. Invitation à la 16<sup>e</sup> édition du tournoi de golf au profit de la Fondation Prévention Suicide Charlevoix;
24. Invitation pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de La Marée;
25. Demande d'aide financière du Club radioamateur de Charlevoix Inc.;
26. Invitation au lancement de la programmation 2016-2017 de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix;
27. Invitation à la journée Découverte des sites géologiques de Charlevoix;
28. Journée porte ouverte du Service incendie de la ville de Clermont;
29. Nouveau programme d'infrastructure en eau (FEPTEU);
30. Demande d'aide financière de Ressource Genesis;
31. Installation septique absente pour certaines résidences de la municipalité;
32. Invitation à un déjeuner musical au profit du Domaine Forget;
33. Varia;  
A)
34. Comptes à ratifier d'août 2016;
35. Comptes à payer d'août 2016;
36. Salaires du mois d'août 2016;
37. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
38. Période de questions allouée aux contribuables;
39. Levée de l'assemblée.

#### RÉSOLUTION 2016-09-3234

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

#### **4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ier</sup> AOÛT 2016 ET DE L'AJOURNEMENT DU 4 AOÛT 2016**

#### RÉSOLUTION 2016-09-3235

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 1<sup>ier</sup> août 2016 et l'ajournement du 4 août 2016 soient, par la présente, adoptés tel que rédigés et produits aux membres de ce conseil.

#### **5 – REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE**

#### RÉSOLUTION 2016-09-3236

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 91,85\$ afin de revenir au montant initial de 200,00\$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

**6 – DÉPÔT DU RAPPORT 2015 SUR L’USAGE DE L’EAU POTABLE**

**RÉSOLUTION 2016-09-3237**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’ENTÉRINER le dépôt du rapport sur l’eau potable pour 2015.

**7 – AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS**

**RÉSOLUTION 2016-09-3238**

Avis de motion a été donné par le conseiller Alexandre Girard concernant le règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

**8 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-60 QUI REMPLACE LE RÈGLEMENT #228-33 CONCERNANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**RÉSOLUTION 2016-09-3239**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’ADOPTER le règlement #228-60 qui remplace le règlement #228-33 concernant le code d’éthique et de déontologie des employés municipaux.

**9 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-61 QUI REMPLACE LE RÈGLEMENT #228-48 CONCERNANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**RÉSOLUTION 2016-09-3240**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’ADOPTER le règlement #228-61 qui remplace le règlement #228-48 concernant le code d’éthique et de déontologie des élus municipaux.

**10 – MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE D’ACCISE 2014-2018**

**RÉSOLUTION 2016-09-3241**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a déjà présenté une programmation de travaux et qu'il y a lieu d'y apporter des modifications en date du 12 septembre 2016 et d'en informer le Ministère;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

## **11 – RÉPARATION AU SYSTÈME D'ALARME DU GARAGE MUNICIPAL**

### **RÉSOLUTION 2016-09-3242**

CONSIDÉRANT des difficultés à mettre en fonction le système d'alarme du garage municipal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER le remplacement du clavier du système d'alarme du garage municipal et d'autoriser le paiement.

## **12 – OBSTRUCTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT PRÈS DE L'ÉCOLE**

### **RÉSOLUTION 2016-09-3243**

CONSIDÉRANT la présence de racines dans les tuyaux d'égout de la municipalité près de l'école primaire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE VÉRIFIER le rapport des caméras qui a été fait en 2015 afin de valider si des mesures doivent être prises.

### **13 – ENTENTE POUR LES SERVICES D'UN INGÉNIEUR**

#### **RÉSOLUTION 2016-09-3244**

CONSIDÉRANT le besoin pour les services d'ingénieur notamment pour la programmation de la taxe d'accise;

CONSIDÉRANT le tarif de 100\$ proposé par M. Serge Landry de la compagnie ARPO Groupe Conseil;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER le tarif horaire de 100\$ de M. Serge Landry de la compagnie ARPO GROUPE CONSEIL et d'autoriser la directrice générale Mme Marcelle Pedneault pour discuter de tout mandat additionnel qui pourrait survenir.

### **14 – TRAVAUX DE FINITION POUR LE TERRAIN DE SOCCER**

#### **RÉSOLUTION 2016-09-3245**

CONSIDÉRANT des coûts supplémentaires pour terminer le terrain de soccer;

CONSIDÉRANT un prix de 4 000\$ plus les taxes applicables pour l'installation de pieux vissés à l'abri du gel;

CONSIDÉRANT un prix de 750\$ plus les taxes applicables pour de la terre qui a servi à refaire le terrassement du terrain après l'installation de la clôture;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-06-3175 qui autorisait une dépense de 8 976,13\$ taxes incluses à Benoît Tremblay Entrepreneur Général Inc. pour la clôture et l'installation;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces coûts sont financés à même les revenus de subvention du programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER des dépenses supplémentaires de l'ordre de 6 194,28\$ soit la balance des travaux d'installation de la clôture à Benoît Tremblay Entrepreneur Général, un montant de 4 000\$ plus les taxes pour l'installation des pieux vissés et un montant de 750\$ plus les taxes pour de la terre à NF St-Gelais.

### **15 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUPER ANNUEL DU CLUB DE PÉTANQUE « LES BOULES D'ARGENT »**

#### **RÉSOLUTION 2016-09-3246**

CONSIDÉRANT la demande du Club de pétanque « Les boules d'argent » de Notre-Dame-des-Monts pour une contribution financière pour le souper annuel qui aura lieu en octobre ou novembre prochain.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCORDER un montant de 50\$ pour le souper annuel du club de pétanque et d'autoriser le paiement.

**16 - INSCRIPTION À LA FORMATION DE LA FQM SUR LE PROJET DE  
LOI NO. 83**

**RÉSOLUTION 2016-09-3247**

CONSIDÉRANT la formation « Tout ce que vous voulez savoir sur le projet de loi no.83 » offerte par la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT que cette formation sera offerte en ligne le 12 septembre 2016 de 10h00 à 11h30;

CONSIDÉRANT un coût de 45\$ plus les taxes applicables par personne;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'INSCRIRE à cette formation la directrice générale, Mme Marcelle Pedneault ainsi que le secrétaire trésorier adjoint à la directrice générale M. Benoît Côté à cette formation et d'autoriser le paiement d'un montant de 90,00\$ plus les taxes applicables.

**17 - AUTORISATION POUR UN ÉVÈNEMENT QUI SE TIENDRA LE 17  
SEPTEMBRE SUR LE TERRAIN DU RESTO BAR LE GRENIER**

**RÉSOLUTION 2016-09-3248**

CONSIDÉRANT une demande écrite du Resto Bar le Grenier pour organiser une course de VTT sur son terrain le 17 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que le promoteur de cet évènement est M. Sébastien Tremblay (SMT Performance Évènements);

CONSIDÉRANT que l'accès à la propriété devra être fermé et que les véhicules devront se stationner de chaque côté de la route;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu entre Mme Lise Bergeron, Mme Mélissa Girard et M. Tobie Jean;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER la tenue de cet événement le 17 septembre prochain sur le terrain du Resto Bar le Grenier.

**18 - REMPLACEMENT D'UN EMPLOYÉ POUR 2 SEMAINES DE  
VACANCES**

**RÉSOLUTION 2016-09-3249**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux restent à faire dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité de nos employés municipaux, il est préférable de ne pas les laisser travailler seul pour la majorité des travaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'EMBAUCHER M. Martin Lajoie pour les semaines débutant le 2 et le 9 octobre 2016 afin de palier l'absence de M. Serge Dufour qui sera en vacances durant cette période.

## **19 - HORAIRE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

### **RÉSOLUTION 2016-09-3250**

CONSIDÉRANT que l'horaire régulière des employés municipaux sera de 8h00 à 17h00 à partir de la fête du Travail soit le 5 septembre 2016;

CONSIDÉRANT une demande des employés pour prolonger l'horaire d'été qui est de 7h00 à 16h00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PROLONGER l'horaire actuel jusqu'au 8 octobre 2016.

## **20 - ÉTAT DU PANNEAU D'ACCUEIL SITUÉ À LA LIMITE DE SAINT-HILARION**

### **RÉSOLUTION 2016-09-3251**

CONSIDÉRANT le mauvais état du panneau d'accueil de la municipalité situé à la limite de Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT que des citoyens ont signalé la situation;

CONSIDÉRANT un prix de 595\$ plus les taxes pour un panneau en alupanel de 6 mm X 48 pouces X 48 pouces avec impression numérique recto-verso en réfléchissant et 7 ans de garantie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER le prix de 595\$ plus de taxes de Publimage afin de remplacer le panneau d'accueil de la municipalité situé à la limite de la municipalité avec Saint-Hilarion et d'autoriser le paiement.

## **21 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS**

### **RÉSOLUTION 2016-09-3252**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts adopté le 2010 le Règlement général #228-53 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés pour application en territoires non organisés;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été adopté partiellement ou en tout par chacune des municipalités de la MRC et est applicable sur leurs territoires respectifs;

CONSIDÉRANT que tout remplacement, toute modification ou abrogation apportées à ce règlement doit d'abord être soumis à la MRC et adopté par l'ensemble des municipalités et de la MRC pour s'assurer de conserver l'harmonisation et l'uniformité dudit règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, entre autres, de modifier un article du chapitre 2 concernant la paix, le bon ordre, les nuisances et le bien-être général de la population afin d'ajouter des restrictions quant à l'utilisation ou le tir à l'arbalète ou à l'arc sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger le chapitre 4 sur l'utilisation de l'eau potable compte tenu que la municipalité a adopté un autre règlement portant sur le même sujet, soit le Règlement numéro #228-34-1.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Isabelle Vézina le 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro #228-60 ci-après décrit :

#### **ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement s'intitulera « Règlement numéro 228-60 modifiant le règlement général numéro 228-23 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ».

#### **ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.1.1 « AUTORITÉ COMPÉTENTE – INFRACTION »**

L'article 2.1.1 « Autorité compétente – infraction » est modifié afin de supprimer, au premier paragraphe, l'article 2.3.42 dans la liste des articles énumérés.

#### **ARTICLE 3 MODIFICATION DU TITRE DE L'ARTICLE 2.3.26 « UTILISATION D'ARMES À FEU (200\$) »**

Le titre de l'article 2.3.26 « Utilisation d'armes à feu (200\$) » est abrogé et remplacé par le suivant :

ARTICLE 2.3.26 UTILISATION D'ARMES À FEU ET AUTRES (200\$)

#### **ARTICLE 4 MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.3.26 « UTILISATION D'ARMES À FEU, ARC, ARBALÈTE, ARMES À AIR COMPRIMÉE ET AUTRES (200\$) »**

Sauf aux endroits prévus au schéma d'aménagement, la pratique du tir ou d'activité légitime avec arme à feu, arc, arbalète, arme à air comprimé ou pourvue de tout autre système de propulsion est prohibée dans un rayon de 150 mètres (150 m) d'une habitation ou d'un bâtiment servant à abriter des personnes ou des choses sans l'autorisation du propriétaire.

Malgré le premier paragraphe, même dans le cadre d'activité légitime (chasse, contrôle de la vermine) l'usage d'arme à feu à percussion centrale de type carabine ne peut être utilisée en tout temps à moins de 150 mètres (150 m) du périmètre urbain désigné comme tel par résolution du Conseil de la Municipalité.

De plus, la même interdiction de tir vaut dans les limites de tout parc, ou place publique, considéré comme tel par résolution du Conseil de la Municipalité. Ces interdictions peuvent être levées après autorisation du directeur de la Sûreté du Québec dans le cadre d'activités spéciales réalisées de façon suffisamment contrôlée et sécuritaire pour réduire au minimum tout risque d'accident. Pour tenir une telle activité, la procédure prévue à la section 2.3 du présent chapitre s'applique.

#### **ARTICLE 5 ABROGATION DU CHAPITRE 4 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Le chapitre 4 sur l'utilisation de l'eau potable et tous les articles qu'il contient (4.1, 4.1.1., 4.1.2, 4.2, 4.2.1, 4.2.2, 4.2.3, 4.2.4, 4.3, 4.3.1, 4.3.2, 4.3.3, 4.4, 4.4.1, 4.5, 4.5.1, 4.5.2, 4.6, 4.6.1, 4.6.2, 4.6.3, 4.6.4, 4.6.5, 4.6.6) sont abrogés.

#### **ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



## **22 - INVITATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DU FRIL**

### **RÉSOLUTION 2016-09-3253**

CONSIDÉRANT une invitation du Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) de Charlevoix pour son souper-bénéfice qui aura lieu le 24 novembre 2016 au Fairmont Le Manoir Richelieu;

CONSIDÉRANT que cet organisme est impliqué dans le milieu du sport régional;

CONSIDÉRANT un coût de 100\$ pour participer à cette soirée;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER un billet au coût de 100\$ et d'autoriser le paiement.

## **23 - INVITATION À LA 16<sup>e</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION PRÉVENTION SUICIDE CHARLEVOIX**

### **RÉSOLUTION 2016-09-3254**

CONSIDÉRANT la tenue de la 16<sup>e</sup> édition du tournoi de golf au profit de la Fondation Prévention Suicide Charlevoix le vendredi 16 septembre au Club de golf de Baie-Saint-Paul;

CONSIDÉRANT un coût de 80\$ pour le golf et la voiturette;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE FAIRE un don de 50\$ à la Fondation Prévention Suicide Charlevoix et d'autoriser le paiement.

## **24 – INVITATION POUR LE 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MARÉE**

### **RÉSOLUTION 2016-09-3255**

CONSIDÉRANT une invitation de l'organisme La Marée pour souligner son 25<sup>e</sup> anniversaire le 17 septembre prochain;

CONSIDÉRANT un parcours de golf de 9 trous au Club de golf Murray Bay suivi d'un souper animé sous la présidence d'honneur de M. Patrice Gagnon;

CONSIDÉRANT un coût de 50\$ pour le golf, le souper et la soirée;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE FAIRE un don de 40\$ à l'organisme La Marée et d'autoriser le paiement.

## **25 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB RADIOAMATEUR DE CHARLEVOIX INC.**

### **RÉSOLUTION 2016-09-3256**

CONCERNANT une demande d'aide financière du Club radioamateur de Charlevoix afin de pouvoir améliorer leurs installations;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE REFUSER la demande parce qu'elle ne fait pas partie de la politique de don de la municipalité.

**26 - INVITATION AU LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2016-2017  
DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE  
CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2016-09-3257**

CONSIDÉRANT une invitation de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix pour le lancement de sa programmation 2016-2017 le samedi 24 septembre 2016 de 13h30 à 15h30 au Centre des loisirs de Rivière-Malbaie;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE REFUSER l'invitation faute de disponibilité des élus.

**27 - INVITATION À LA JOURNÉE DÉCOUVERTE DES SITES  
GÉOLOGIQUES DE CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2016-09-3258**

CONSIDÉRANT une invitation de la ville de La Malbaie pour une journée découverte des sites géologiques le 15 septembre à 10h00;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE REFUSER l'invitation faute de disponibilité des élus.

**28 - JOURNÉE PORTE OUVERTE DU SERVICE INCENDIE DE LA VILLE  
DE CLERMONT**

**RÉSOLUTION 2016-09-3259**

CONSIDÉRANT une journée porte ouverte du Service incendie de la ville de Clermont qui aura lieu le 9 octobre prochain au terrain de jeu de Clermont;

CONSIDÉRANT la présence d'exposants et de différentes activités tout au long de la journée;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE DIFFUSER l'information dans la municipalité et de mandater la conseillère Marie-Claude Gilbert pour représenter la municipalité.

**29 - NOUVEAU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE EN EAU (FEPTEU)**

**RÉSOLUTION 2016-09-3260**

CONSIDÉRANT l'annonce d'un nouveau programme permettant d'améliorer des infrastructures municipales (FEPTEU);

CONSIDÉRANT que ce programme permet une subvention pour l'amélioration du réseau de protection incendie;

CONSIDÉRANT qu'une étude coûtant de 4 500\$ plus les taxes serait nécessaire pour le balancement hydraulique du réseau d'aqueduc et la réalisation de mesures de débit à certains poteaux d'incendie du réseau d'aqueduc, modélisation informatique du réseau d'aqueduc, calibration du modèle.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE MANDATER M. Serge Landry, ingénieur chez Arpo Groupe-Conseil pour réaliser l'étude au coût de 4 500 plus les taxes et d'autoriser le paiement et d'autoriser la directrice générale Mme Marcelle Pedneault à déposer une demande d'aide financière si des travaux sont nécessaires.

### **30 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE RESSOURCE GENESIS**

#### **RÉSOLUTION 2016-09-3261**

CONSIDÉRANT une demande pour soutenir financièrement les activités de l'organisme Ressource Genesis;

CONSIDÉRANT que cet organisme vient en aide aux personnes ayant une dépendance à l'alcool, à la drogue, aux médicaments ou au jeu;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE FAIRE un don de 50\$ à l'organisme Ressource Genesis et d'autoriser le paiement;

### **31 - INSTALLATION SEPTIQUE ABSENTE POUR CERTAINES RÉSIDENCES DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **RÉSOLUTION 2016-09-3262**

CONSIDÉRANT une visite des inspecteurs qui ont constaté l'absence d'installation septique pour des résidences de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE MANDATER les inspecteurs de la municipalité afin de faire respecter la réglementation municipale en vigueur.

### **32 - INVITATION À UN DÉJEUNER MUSICAL AU PROFIT DU DOMAINE FORGET**

#### **RÉSOLUTION 2016-09-3263**

CONSIDÉRANT une invitation du Domaine Forget pour un déjeuner musical qui se tiendra le dimanche 30 octobre prochain au Fairmont Le Manoir Richelieu de La Malbaie;

CONSIDÉRANT une contribution de 400\$ nécessaire pour participer à l'évènement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE REFUSER l'invitation faute de disponibilité des élus.

### **33 – VARIA**

### **34 - COMPTES À RATIFIER D'AOÛT 2016**

#### **RÉSOLUTION 2016-09-3264**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration : 301 716.22 \$

**Total : 301 716.22 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1758-1759-1760-1765-1766-1772-1773.

### **35 – COMPTES À PAYER D'AOÛT 2016**

#### **RÉSOLUTION 2016-09-3265**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'août 2016 :

Fonds d'administration :	64 369.08 \$
Eau potable :	<u>655.58 \$</u>

**TOTAL : 65 024.66 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents:

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2016 au montant de 65 024.66 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 65 024.66 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

### **36 – SALAIRES DU MOIS D'AOÛT 2016**

#### **RÉSOLUTION 2016-09-3266**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'août 2016 au montant de 19 686.72\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'août 2016 au montant de 19 686.72\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1757-1762-1763-1764-1768-1769-1770-1771.

**37 – RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES  
CONSEILLÈRES**

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

**38 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**39 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2016-09-3267**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole B. Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 heures 08 minutes.

---

Mélissa Girard  
Mairesse

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 3 octobre 2016.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.